



Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2012 à 18:30

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Jean-Louis GLEYZE (Titulaire), Mr Georges-André PASTOR (Titulaire), Mr Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Mr Jean-Luc LAMAISON (Titulaire), Mr Jean-Claude ORUEZABAL (Titulaire), Mr Benoît GHEYSENS (Titulaire), Mr Christian DUMONT (Titulaire), Mr Xavier PITON (Titulaire), Mr François MECHINEAU (Titulaire), Mr Yves LECAUDEY (Titulaire), Mr Martial MIGNET (Titulaire), Mme Chrystel COLMONT-DIGNEAU (Suppléante), Mr Patrick MEIFFREN (Titulaire), Mr Didier OCHOA (Titulaire), Mr Jean-Michel JACQUELIN (Titulaire), Mr Nicolas TARBES (Titulaire), Mr Jean-Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Mr Jean-Pierre LEAL (Suppléant), Mr Georges LAYRIS (Titulaire), Mr Pierre-Didier LAMOUREUX (Titulaire), Mr Philippe BOISSONNEAU (Titulaire), Mr Bernard BORDAS (Titulaire), Mr Laurent BELLOC (Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Mr Bernard GARRIGOU (Suppléant)
() donne pouvoir à ()

DÉLIBÉRATION N° 20121218_004

Décision Modificative N°1 - budget annexe Aménagement Numérique du Territoire

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N° 20121218_004
Décision Modificative N°1 - budget annexe Aménagement Numérique du
Territoire

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget annexe « aménagement Numérique du Territoire », il y a lieu de procéder aux réajustements suivants :

1. Il convient d'ajuster l'amortissement des subventions d'investissement liées au projet GirNumv2 et versées par les adhérents du syndicat . Cet amortissement est estimé à 140 000 euros pour l'année 2012. Il est en effet nécessaire d'amortir l'ensemble des subventions d'investissement versées et ce, depuis leur année d'encaissement.
2. Il convient d'ouvrir des crédits sur le chapitre 21 (immobilisations corporelles) afin de prendre en compte les nécessaires acquisitions de fonciers liées au déploiement du réseau Haut Débit (+ 25 000 euros). Ces crédits seront pris sur le chapitre 1675 (dette CPPP)
3. Il convient d'ouvrir des crédits à hauteur de + 140 000 euros sur le chapitre 6215 (mise à disposition de personnels) afin de rembourser au Budget Principal les coûts en Ressources Humaines liés au suivi du projet d'extension et de montée en débit « GirNum V2 ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le vote du Budget Primitif 2012 en date du 14 février 2012,

Vu le vote du Budget Supplémentaire 2012 en date du 20 juin 2012,

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de :

- 140 000 euros en section d'exploitation
- 0 euros en section d'investissement

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver cette décision modificative N°1 du Budget Annexe «Aménagement Numérique du Territoire» pour l'année 2012.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N° 20121218_004
Décision Modificative N°1 - budget annexe Aménagement Numérique du
Territoire

le 13 décembre 2012

Pour expédition conforme.

La Présidente de séance

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr